

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

ASA 17/022/2010

ÉFAI

10 mai 2010

### **Chine. L'état de droit est une illusion lorsque les avocats de la défense ne sont pas en mesure de remplir leur rôle légitime**

Amnesty International condamne l'érosion des droits humains et de l'état de droit que représente la décision du Bureau des affaires judiciaires de la municipalité de Pékin de radier du barreau deux avocats, Liu Wei et Tang Jitian, à l'issue d'une audience administrative le 22 avril 2010.

D'après cette décision, publiée sur le site Internet du Bureau le 7 mai, les deux hommes s'étaient retirés de la salle d'audience sans aucune raison, avaient « désobéi aux employés du tribunal, [...] troublé l'ordre dans la salle d'audience et perturbé le bon déroulement du procès » alors qu'ils défendaient en avril 2009 des membres du Fa Lun Gong, un mouvement interdit.

Selon le témoignage de Liu Wei et Tang Jitian, le juge du tribunal les avait interrompus à maintes reprises et avait tenté d'intimider l'équipe de la défense. Au cours de l'audience administrative, Teng Biao, lui aussi avocat, a défendu Liu Wei et Tang Jitian en faisant valoir qu'ils faisaient simplement leur travail lorsqu'ils ont présenté une plaidoirie en faveur de leurs clients. Liu Wei et Tang Jitian ont l'intention d'interjeter appel.

En Chine, sur plus de 160 000 avocats, seule une poignée prend le risque d'assister des victimes de violations des droits humains. Ces avocats sont l'un des piliers du mouvement *weiquan* (« défense des droits »), qui s'appuie sur les lois en vigueur en Chine pour protéger les droits des personnes.

À l'instar d'autres défenseurs des droits humains en Chine, ces avocats membres du mouvement *weiquan* sont harcelés, agressés, placés sous surveillance et poursuivis parce qu'ils protègent les droits d'autrui.

En outre, les autorités chinoises imposent des sanctions administratives arbitraires, telles que des amendes et des pressions politiques soutenues sur les cabinets juridiques qui emploient des avocats membres du mouvement *weiquan*.

#### **Pour plus d'informations, voir :**

*Amnesty International - Chine. Il faut assurer la primauté du droit en mettant fin au harcèlement vis-à-vis des avocats* (Index AI : ASA 17/018/2010, 21 avril 2010) disponible en cliquant sur :  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/018/2010/fr>

*Amnesty International – Breaking the Law: Crackdown on human rights lawyers and legal activists in China* (Index AI : ASA 17/042/2009, 7 septembre 2009) disponible en cliquant sur :  
<http://www.amnesty.org/en/library/info/ASA17/042/2009/en>

FIN

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni ; tél. : +44 20 7413 5566 ; courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org)

Secrétariat International, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)